



# Commune de Bellevue

## République et Canton de Genève

Décembre 2015 – N° 32

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

### Mot de la Mairie

Chers Bellevistes,



Au cours de sa séance du 10 novembre, sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal a adopté le budget 2016 de notre commune. Celui-ci est marqué par un soutien conséquent à la petite enfance. Il se traduit par l'augmentation du nombre de places de crèche (passant de 35 à 40) et un subventionnement plus généreux de la commune à d'autres structures pour nos enfants bellevistes. Par ailleurs, nous avons prévu des amortissements extraordinaires pour 3 millions de francs. Il s'agit de profiter d'un cadre financier favorable pour préserver les générations futures. En effet, la réforme de l'imposition des entreprises et la probable imposition au lieu de domicile font peser un risque certain sur nos finances à moyen terme. Avec les orientations choisies, nous pouvons poursuivre dans la voie d'une gestion rigoureuse initiée par les Exécutifs précédents.

Autre préoccupation du Conseil administratif: un projet d'envergure qui aura un impact certain sur la commune, celui du Champ-du-Château. Nous le suivons de près, car il modifiera sensiblement le secteur avec quelque 300 nouveaux logements et 30'000 m<sup>2</sup> de locaux administratifs intégrant probablement un ensemble hôtelier. Ce projet aura un impact important sur les voies de communication et sur les infrastructures communales. Le projet devrait se finaliser en 2016 par le dépôt d'une demande d'autorisation de construire.

L'automne à Bellevue a été marqué par l'arrivée des premiers requérants d'asile. L'abri de la protection civile de Valavran accueille 50 migrants de diverses nationalités depuis début octobre. L'Exécutif a eu différents échanges avec l'Hospice général, y compris sur place, afin que tout se passe dans les meilleures conditions.

Après 6 mois dans mes nouvelles fonctions, je tiens à vous faire part de tout le plaisir que j'ai dans le mandat qui m'a été confié. Nous avons de nombreux projets et il s'agit d'adapter notre commune à la croissance prévue par le plan directeur cantonal afin de pérenniser la qualité de vie que nous connaissons à Bellevue.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle fin d'année ainsi que de joyeuses Fêtes.

Bernard TASCHINI,  
Conseiller administratif





## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2015

Le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, les délibérations suivantes dont le délai référendaire était fixé au 23 novembre 2015 :

- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 60'000.- (TTC) destiné à la réfection du revêtement du terrain de basket du centre scolaire de Bellevue,
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'480'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales entre le chemin Aux-Folies et le chemin des Tuileries,
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 3'000'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de la parcelle n°3962.

Le Conseil municipal a en outre procédé :

- à la nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2016, ainsi que de leurs remplaçant-e-s :

Président	M. Frédéric LUYET (PLR)
Suppléant	M. Marco PAIS (PLR)
Vice-présidente	Mme Sandra SCHNEIDER-BRANCO (PDC)
Suppléante	Mme Adriana LOPES DUPUIS (PDC)

- au renvoi en commission sécurité de la motion intitulée « Donnons-nous les moyens de sécuriser et de protéger nos espaces publics à l'aide de la vidéoprotection »,
- au traitement de 6 dossiers de naturalisation.

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2016

Les dates des séances du Conseil municipal ont été déterminées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016. Il s'agit des mardis :

- 26 janvier
- 8 mars
- 19 avril
- 10 mai
- 7 juin

Pour rappel, ces séances sont publiques (sauf parties à huis clos). Elles se déroulent dès 20h30 à la salle François Borgel-Court, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Colovracum, parc des Aiglettes 8.

## SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL 2015

Pour sa première sortie, le Conseil municipal version 2015-2020, s'en est allé les 3 et 4 octobre derniers, du côté de Thoune et d'Interlaken.

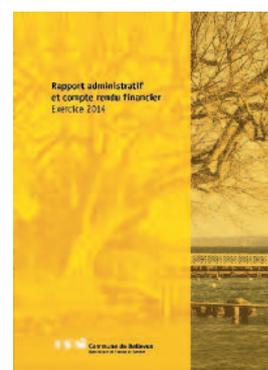


Par un temps automnal, l'escapade a commencé par une visite de la vieille ville de Thoune et s'est poursuivie par un repas sur un bateau à vapeur en direction d'Interlaken. Quartier libre pour l'après-midi suivi d'une montée en funiculaire pour accéder au restaurant Harder Kulm avec vue panoramique imprenable sur toute la vallée.

Le lendemain, la visite des grottes de Saint-Beatus, de son musée et de son restaurant, a clos ce trop court, mais plaisant voyage organisé par la Présidente du Conseil municipal, Mme Mylène Schopfer-Sandoz, à qui les 36 autres participants n'ont pas manqué de dire « Merci Mylène ».

## LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET COMPTE RENDU FINANCIER 2014 EST DISPONIBLE

Les personnes intéressées à recevoir ce document papier retraçant les activités de la commune pour toute l'année 2014, sont priées de se manifester à la réception de la mairie, par téléphone ou par e-mail.



Le document est également consultable sur le site internet [www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch) rubrique: Administration/Publications.



## JOBS D'ÉTÉ

Comme chaque année, la Commune engagera pendant l'été 2016, une dizaine de jeunes âgés de minimum 16 ans, pour travailler dans les services des espaces extérieurs, des bâtiments et de l'administration.

Tu souhaites vivre une expérience professionnelle pendant tes vacances d'été, inscris-toi dès le 4 janvier 2016, sur notre site Internet ou à la réception de la mairie. N'oublie pas de remplir le formulaire et nous le retourner avec ton dossier complet jusqu'au 29 février 2016.

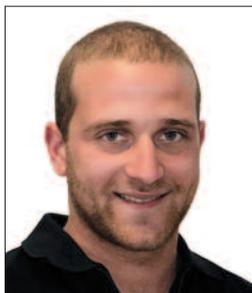
## DEUX NOUVEAUX APPRENTIS ONT REJOINT LA MAIRIE



« Je m'appelle **Maxime Albanese**, j'ai 16 ans, je suis suisse par ma mère et italien par mon père. Ma passion est le football que je pratique en club depuis plus de 10 ans. Je sors de l'Ecole de Culture Générale qui ne me correspondait pas. Je me suis donc dirigé vers un apprentissage, et ayant appris

qu'une place d'agent d'exploitation était ouverte pour l'école de Bellevue, j'ai envoyé un dossier et fait un stage d'une semaine qui m'a beaucoup plu. J'ai passé toute ma scolarité dans cette école et cela me fait bizarre de savoir qu'il y a encore 5 ans j'y étudiais alors que maintenant j'y travaille ! Cet apprentissage me permet de voir de l'autre côté du miroir et tout le travail qui est fait dans une école. C'est très varié et intéressant.»

« Je m'appelle **Celio Mariano**, j'ai 21 ans. En sortant de ma scolarité obligatoire, j'ai fait un apprentissage de paysagiste. Malheureusement, à cause d'un problème de santé je n'ai pas pu le terminer. Suite à cela, j'ai travaillé quelques temps dans la sécurité puis dans la livraison. En août, j'ai eu la possibilité de faire un stage d'essai au sein de la Commune de Bellevue. Le travail m'a plu et j'ai été engagé pour un apprentissage d'agent d'exploitation. Cette formation durera 3 ans. J'espère que tout se passera bien et je remercie la Commune de me permettre de terminer enfin une formation ».



## FIN D'APPRENTISSAGE

Nous vous annonçons dans notre parution du mois de septembre 2014, que Mlle Leunora Rahimi avait été engagée en tant qu'apprentie employée de commerce. Après une année au sein de l'administration, c'est d'un commun accord que nous avons mis un terme à notre collaboration. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

## LA COMMUNE DE BELLEVUE RECHERCHE UN(E) APPRENTI(E) EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE

La vie communale, son administration et le contact avec les habitants vous intéressent? Vous souhaitez débiter dans la vie active et obtenir un CFC d'employé(e) de commerce – Profil E ou M – en devenant apprenti(e) au sein d'une administration publique dynamique et polyvalente? C'est ce que nous vous proposons.

### Nos conditions d'engagement

- avoir terminé sa scolarité obligatoire
- être de préférence domicilié(e) à Bellevue ou dans les communes avoisinantes

**Début de l'apprentissage:** 29 août 2016

**Votre profil:** vous aimez apprendre, êtes assidu(e), ponctuel(le), avez de l'aisance dans les contacts, maîtrisez parfaitement le français et êtes à l'aise avec les outils informatiques.

**Nous offrons:** un suivi permanent, des tâches variées et un environnement agréable.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre dossier complet (votre curriculum vitae, une lettre de motivation, vos bulletins scolaires des trois dernières années) jusqu'au 29 février 2016 à l'adresse suivante :

Mairie de Bellevue  
Mme Nawel Djilani  
Route de Lausanne 329  
Case postale 44  
1293 Bellevue



**LES ENCOMBRANTS ET FERRAILLE EN 2016**



La brochure « Sachez faire le tri » contenant le calendrier des levées, que nous avons fait parvenir en début d'année, sera à nouveau distribuée, mise à jour, en 2016.

Les dates de levée des encombrants et de la ferraille en 2016, seront :

- 7 janvier
- 17 mars
- 19 mai
- 15 septembre
- 17 novembre



**Sont concernés par cette collecte :**

- Canapés, sommiers, matelas;
- Divers meubles, mobilier de bureau;
- Emballages volumineux, sagex;
- Tous les déchets métalliques;
- Vélos, poussettes;
- Meubles en fer;
- Ustensiles de cuisine en métal;
- Sapins de Noël.**



**Ne sont pas concernés par cette collecte :**

- Appareils électriques et électroménagers;
- Thermomètres au mercure;
- Batteries (notamment de voiture);
- Déchets de peinture, vernis, solvants, colles, pétrole;
- Divers produits chimiques;
- Lampes et tubes fluorescents;
- Lampes halogènes;
- Les déchets inertes (béton, briques, tuiles, céramiques, carrelages).

Merci de bien vouloir amener les déchets qui ne seront pas levés lors de la tournée à l'Espace de récupération des Chânats.

**Hors de ces dates, tout dépôt sauvage de déchets encombrants et/ou de ferraille est interdit.** Le service technique communal est habilité à rechercher les personnes ayant déposé des déchets en dehors des levées régulières ou à des emplacements non prévus à cet effet. La Mairie prendra les mesures nécessaires à l'encontre de tout contrevenant.

**Conseils :**

Avant de vous débarrasser d'objets encombrants en bon état, pensez à :

- les partager dans les boîtes d'échange (fontaine Mollies, parc des Aiglettes et Poisat-Roselière) en y plaçant un bout de papier informant de la mise à disposition de l'objet,

- les proposer sur le groupe facebook bellevue-beach,
- les offrir à des œuvres caritatives dont vous trouverez une liste sur le site [www.ge.ch/dechets](http://www.ge.ch/dechets).

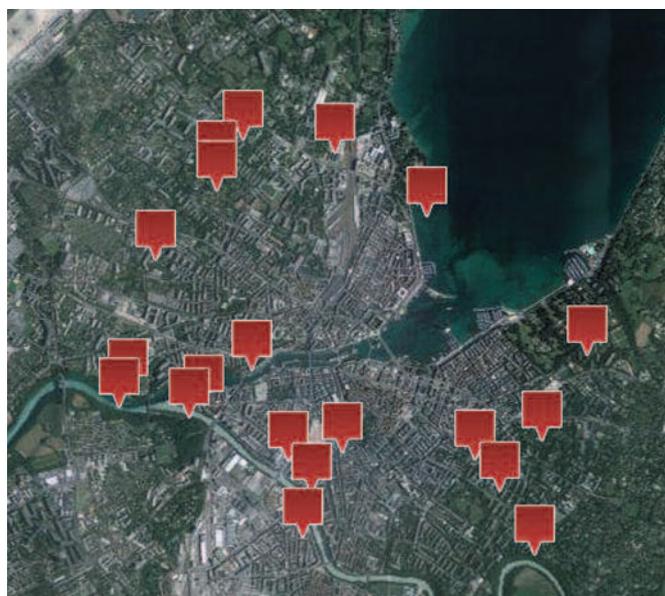
**LE RAMASSAGE DES SAPINS**

Le ramassage des sapins de Noël est prévu lors de la levée des encombrants le **jeudi 7 janvier 2016**. Vous pouvez déposer les objets et les sapins dès la veille au soir aux abords des routes et chemins publics, de façon à ce qu'ils ne gênent pas la circulation. Au-delà de cette date, les sapins ne seront plus pris en charge par la Commune.



**ESPACE CHIENS DÉSAFFECTÉ**

Dès le 31 décembre 2015, l'espace chiens situé à côté de la station SIG Valavran ne pourra plus être utilisé. En effet, l'Etat a dénoncé la convention qui permettait à la Commune de mettre à disposition cet endroit pour les propriétaires de chiens. La mairie va étudier la possibilité de trouver un autre endroit de délasserment équivalent.



En attendant, il existe une carte **détaillée** des espaces de liberté pour chiens, intitulée «Guide pratique du chien citoyen».

Cette carte peut être obtenue **gratuitement** à l'Espace Ville de Genève (Pont de la Machine 1), auprès de Genève Tourisme ou consultée sur le site web de l'Etat de Genève [www.ville-geneve.ch/themes/securite-prevention/police-municipale/chiens/espaces-liberte-chiens/](http://www.ville-geneve.ch/themes/securite-prevention/police-municipale/chiens/espaces-liberte-chiens/).

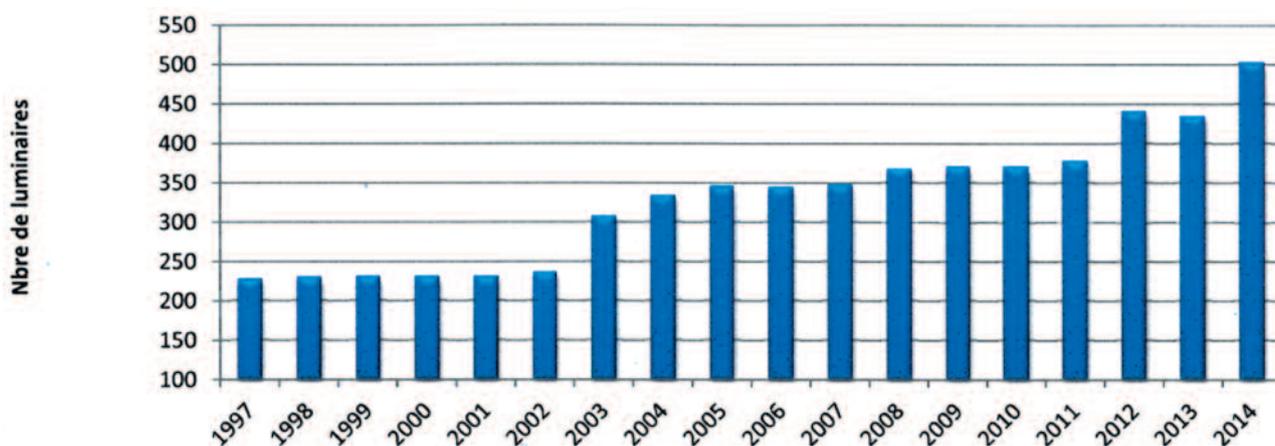


## RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE LA COMMUNE

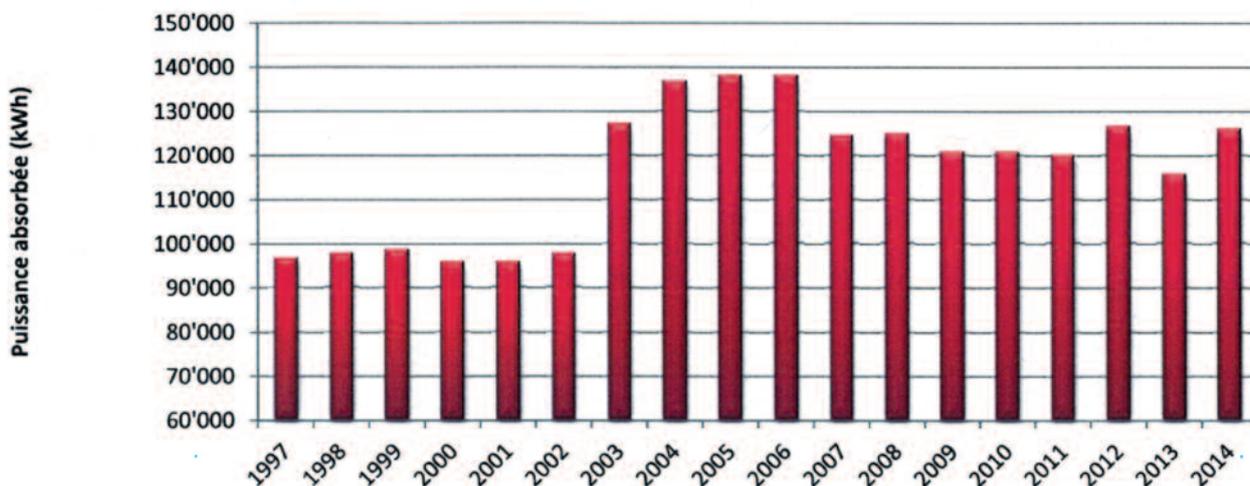
Nous vous présentons ci-dessous, deux tableaux indiquant l'évolution du nombre de luminaires et de la consommation d'énergie absorbée sur la commune. Comme vous pouvez le constater, malgré l'augmentation du nombre de luminaires sur le territoire, due aux nouvelles constructions, la consommation d'énergie a diminué depuis 2006 puis s'est stabilisée. Cette évolution est le constat de l'assainissement de l'éclairage public de la commune par la mise en place d'ampoules à consommation d'énergie réduite et une

conséquence de la politique positive du développement durable communal. Il est important d'ajouter, qu'en 2014, Bellevue a été classée meilleure élève des communes genevoises de 3'000 à 10'000 habitants concernant la puissance moyenne de son éclairage public et, par conséquent, de sa consommation d'énergie. En effet, la commune de Bellevue présente une valeur de puissance par luminaire de 60 W/lum contre 95 W/lum de moyenne cantonale.

### Evolution du nombre de luminaires



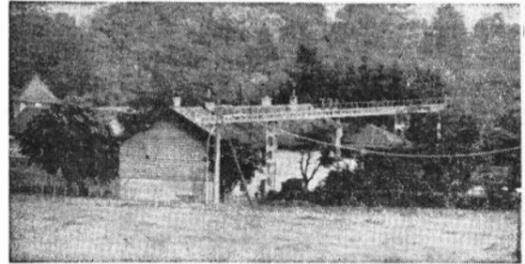
### Evolution de la consommation d'énergie



L'agriculture

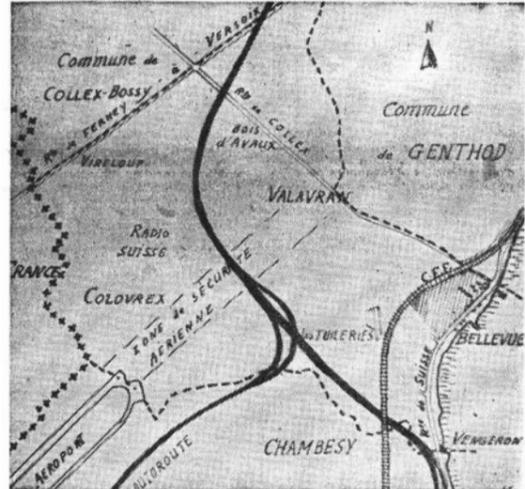
Moins de fermes moins de cheptel, moins de blé

L'agrandissement de la piste de Cointrin et la construction de l'auto-  
route ont porté préjudice à l'agricul-  
ture de la commune de Bellevue. Il a  
été nécessaire de démolir trois  
fermes. Les agriculteurs qui les pos-  
sèdent s'en sont allés dans le canton  
de Vaud. Une quatrième ferme doit  
disparaître, car elle est dans l'axe



Cette ferme doit disparaître parce que trop proche de la piste de Cointrin et dans son axe comme le prouvent les installations des phares d'approche placées contre le maison.

de la piste. Celle-ci restera sur la commune car une nouvelle ferme est en construction à Colovrex. Il y a actuellement quatre fermes comprenant 130 bovins et un cheval de trait, alors qu'avant les grands travaux entrepris dans la région, soit en 1960, on comptait 250 vaches et veaux. Avant la guerre le cheptel s'élevait à environ 350 bêtes de gros bétail. Il risque fort de diminuer encore, non pas parce que le bruit des avions effraient les jeunes bêtes pendant les premières semaines qu'elles sont lâchées dans les champs, mais parce que la situation des producteurs de récoltes. Ainsi, en 1959, Bellevue avait produit 1900 quintaux de céréales et seulement 1186 l'année dernière, qui fut pourtant une excellente année. Si les agriculteurs vendent leur bétail il est possible que la production en blé s'accroisse. A moins que les terres ensencées de fourrage ne soient transformées en vastes jardins puis-  
qu'il y a déjà quelques maraichers installés dans la commune. Une seule culture n'a pas varié en étendue, celle de la vigne, qui s'étend sur trois hectares à Colovrex et dont la vendange est portée à Satigny et se mélange au Mandement.



Coupée par la route de Suisse, la voie ferrée, la zone de sécurité de l'aéroport et par l'auto-  
route, Bellevue ne peut guère se développer. En hachuré nous indiquons l'emplacement du futur village entre le lac et la ligne des CFF et au-dessus de la voie ferrée la zone prévue pour de petits immeubles. Une rectification de la « frontière » entre Chambésy et Bellevue sera nécessaire lorsque le chantier de l'auto-  
route sera levé, car les terrains bordant la « bretelle » sont tantôt sur une commune tantôt sur l'autre. On ne sait pas non plus sur quelle commune sera la « plage » créée avec les débris de l'échangeur.

**Boulangerie-Pâtisseries**

**René RIEBEN**

BELLEVUE - Tél. 8 40 94

Toutes spécialités de petite et grande boulangerie

Tourte au kirsch de la Forêt Noire

Vacherin glacé

Livraison à domicile

**RESTAURANT**

**LACUSTRE**

Terrasse unique au bord de l'eau

MENUS et CARTE

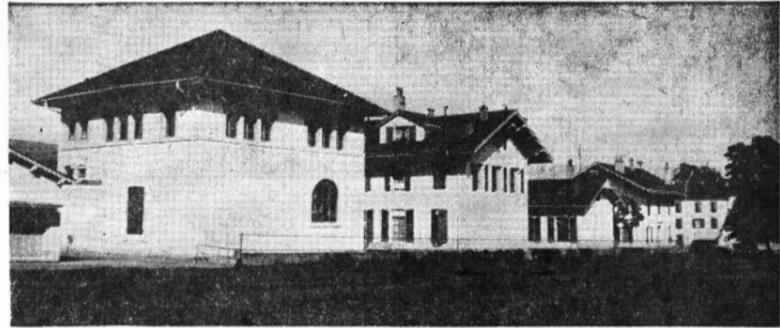
Débarcadère des Moutelles

Raymond THIERRIN, chef de cuisine

MENUISERIE - CHARPENTERIE

**J. A. RUCH**

BELLEVUE Téléphone 8 40 37



Le terrain communal était si étroit qu'il a fallu bâtir quatre maisons indépendantes qui sont, de gauche à droite, la salle de gymnastique, l'école primaire, l'école enfantine, la mairie et le poste de gendarmerie, aujourd'hui fermé.

Les armoiries

D'or à trois aiglettes de sable armées, bequées et lampassées de gueule, telles sont les armoiries de Bellevue. Elles appartiennent à la famille Tavel, qui posséda pendant un siècle et demi le fief du Vengeron. Cette vieille famille genevoise, mentionnée dans les annales en 1188 déjà, compta parmi ses membres Guy, l'un des chefs de l'opposition à l'évêque en 1303. Il avait une maison au Puits-Saint-Pierre, qui fut détruite lors de l'incendie qui ravagea Genève, de l'église de la Madeleine à celle de Saint-Germain, en 1334. La femme de Tavel périt dans les flammes. Reconstituée, la maison Tavel existe encore et l'on peut voir sur sa façade l'emblème de la famille.

A la mairie

M. Henry Favre est maire de Bellevue presque malgré lui. Né le 2 octobre 1908, à Zurich, il fit ses études sur les bords de la Limmat, puis à l'Université de Leipzig. Neuvième enfant d'une famille neuchâteloise qui se consacra à l'horlogerie depuis sept générations. M. Favre préféra le droit à l'industrie de précision. En 1932, après avoir obtenu son doctorat en droit, il est revenu en Suisse, mais pour peu de temps. Sur les conseils de son père, il se rendit aux Indes pour s'occuper d'une affaire familiale. Une affaire d'horlogerie... C'est ainsi que M. Henry Favre s'intéressa quand même à cette grande industrie nationale et y vint encore tout son temps. Revenu au pays en 1939, il s'établit à Genève, métropole horlogère, et vint habiter à Bellevue en 1946.

Marié et père de quatre enfants, dont l'aîné est jockey à New York, le second à l'Université de Saint-

homme fort occupé qui est heureux de se retrouver dans sa campagne à Bellevue pour consacrer ses rares loisirs à la lecture.



M. Henry Favre, maire

Le premier adjoint est M. Edouard Pasche, né en 1912, maraicher à Colovrex. Il est conseiller municipal depuis 1951 et adjoint depuis 1959. Il s'occupe des routes et de l'agriculture. M. Gérard Dubois, né en 1928, est entré au Municipal en 1955 et l'an passé il a succédé à M. Aubry au poste d'adjoint, chargé de l'urbanisme et des écoles.

Quant au secrétaire de mairie, M. Paul Beck, il est certainement le Belleviste qui connaît le mieux la commune puisqu'il y a 38 ans qu'il est à la mairie.

Ajoutons que le Conseil municipal est composé de onze membres, dont dix ont été élus sur la liste municipale et un sur la liste mixte. Ce dernier conseiller est Mme M.-Th. Laravoire, seule femme du conseil.



A la limite des communes de Bellevue et de Genthod, les SI construisent une station de filtration d'eau, qui doit renforcer le réseau d'eau potable du canton et alimenter les communes de la rive droite, entre la ville et Versoix. Ce bâtiment de 40 sur 25 m. sera dissimulé par de la verdure. La station qui est le complément de celle du Prieuré aura un réservoir de 2000 mètres cubes. Elle entrera en service au printemps prochain. Son débit sera de 450 litres/seconde, soit une quantité suffisante pour une population de 40.000 habitants. La qualité de l'eau sera nettement supérieure à celle qui est consommée actuellement dans la région. L'eau sera amenée du lac par une conduite longue d'un kilomètre qui descend jusqu'à 40 mètres de fond, au large de Bellevue. Précisons encore que le fonctionnement de la station sera télécommandé depuis l'usine de la Coulouvrenière.

Gail, le troisième (une fille) à l'Université de Genève et le cadet, âgé de 11 ans, va à l'école de Genthod, M. Henry Favre ne fait pas de politique. Il est entré au Conseil municipal en 1961 et dix ans plus tard il est devenu adjoint. En 1962, il a succédé au maire, M. Racheter, qui avait démissionné pour raison de santé. Très occupé par sa profession M. Favre fut très réticent pour accepter cette charge, qui n'est pas une sinécure. Président de l'Union des fabricants d'horlogerie de Vaud et Genève, de 1958 à 1962, et membre du comité central de la Fédération horlogère suisse, M. Favre est un

La jeunesse est déçue

Bellevue se meurt disent les jeunes. La population diminue et les sociétés locales disparaissent. Il n'a pas été possible, l'an dernier, d'organiser la fête du 150<sup>e</sup> anniversaire du rattachement de Genève à la Confédération et le 1<sup>er</sup> août se célèbre toujours selon le même programme. Il faut réagir, conclurent les moins de 35 ans.

Un groupe de jeunes offrit donc leur collaboration pour organiser cette année la fête nationale sous une nouvelle forme. Avec ardeur ils se mirent au travail et présentèrent leur projet à la mairie. Le premier parti de Bellevue, le second de Valavran et le troisième de Genthod. Tous trois arriveraient dans la propriété pavlovaie de Pierre-Grise, sur le territoire de Genthod, mais à mi-chemin entre ce village et celui de Bellevue. Là, un groupe de cavaliers, garde d'honneur des bannières communales entourerait le drapeau fédéral. Le concours d'une fanfare fut assuré, ce qui est inédit. Des allocutions seraient prononcées par les organisateurs et le maire de Bellevue, puis le professeur Freymond, directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes internationales aurait fait le discours traditionnel, et les représentants des confessions protestante et catholique auraient adressé un message spirituel. Concours de lampions, feu de joie, productions des hymnes et collation seraient terminés la fête.

Las ! ce programme n'a pas eu l'heur de plaire aux autorités communales. Les jeunes sont déçus, eux qui escomptaient tant redonner vie à leur commune.

Les sociétés

Elles ne sont pas très nombreuses et toutes sont ou étaient communales à Genthod et Bellevue. La chorale n'existe plus, de la fanfare il ne reste que des instruments qui attendent de nouveaux musiciens. L'association d'intérêt, seul groupement cent pour cent Belleviste, a disparu aussi.

Il ne subsiste que la gym fondée en 1941 et que préside M. Robert Guisolan. C'est elle qui a organisé le 23 mai dernier, la fête cantonale des Pupilles. Il reste encore la société de sauvetage dirigée par M. Georges Genoud. L'an passé, ses membres ont dû secourir un navigateur peu expérimenté qui allait couler après avoir nagé à perdre haleine pour récupérer une rame perdue. Les sauveteurs sont si modestes qu'ils ne firent aucun rapport de leur intervention et que personne ne l'a su.

Aujourd'hui, les jeunes veulent se grouper pour donner un nouvel essor à la vie communale.

**Hôtel-café-restaurant de Bellevue**

Route de Lausanne 325  
Genève  
Téléphone 33 97 95  
A. BAECHLER

**Garage et station-service de Bellevue S.A.**

Agence AUSTIN  
RENAULT  
Service SHELL  
Téléphone : 8 41 16 - 8 44 00  
Henri AUBRY

Le tertiaire

Plus de bureaux, plus de commerces, plus d'emplois

Le secteur primaire s'est bien réduit en 50 ans. Bien que la part du territoire dévolue à l'agriculture sur les hauts de la commune n'ait pas beaucoup perdu de surface, entre l'auto-  
route et la voie de chemin

club des Tuileries (1980-1997), le new sporting club, devenu sporting club puis open club et enfin Country Club Geneva, l'hôtel La Réserve et plus récemment le siège européen et de Richemont.



Ce bâtiment n'a pas disparu comme prévu, mais ce n'est plus une ferme, c'est un logement caché dans la végétation.

de fer, l'urbanisation a réduit la surface exploitée.

Le secteur tertiaire s'est fortement développé en un demi-siècle, avec notamment l'implantation dans la Commune de l'armateur grec Latsis, de centres sportifs tels que le tennis

Les commerces de proximité n'ont pas été abandonnés grâce au lieu de passage que constitue la route de Lausanne et à la politique active de la Fondation et de la Mairie pour les maintenir et même les développer.



Malgré les contraintes, Bellevue a pu se développer. La rectification du territoire entre Bellevue et Pregny-Chambésy a bien été opérée à la fin des travaux de l'auto-  
route et les remblais (la plage du Vengeron) se trouvent à parts égales sur le territoire de ces deux communes.

Source de la carte : quichet cartographique, prise de vue 2013

**La Boulangerie Rieben**

a fête ses 50 ans en mai 2014.

Suite au décès de René Rieben en 1985, sa femme Rosa et sa fille Monica tiennent actuellement cet établissement familial.

Bien qu'urbanistiquement, le restaurant du Lacustre semble se situer sur Bellevue, il est toutefois sur le territoire de la Commune de Genthod, le chemin de la Frimidière marquant la frontière.

Ce restaurant est toujours en activité.

**Le chemin de la Menuiserie**

tire son nom du bâtiment dit des Marettes – derrière la mairie, à côté de l'ancienne école des petits – car celui-ci a longtemps abrité une menuiserie.

Le chemin ne couvre plus ce secteur depuis 2014 car la construction de divers immeubles et les aménagements extérieurs qui en ont découlé, ont nécessité une nouvelle nomenclature : le parc des Aiglettes.



Ces bâtiments communaux servent désormais, de gauche à droite, de local de la voirie, de salle du Conseil municipal, de salle d'exposition (Colovracum), de bâtiment locatif, de salles de réunions et de mairie (avec agence bancaire).

Les armoiries

En 1924, l'archiviste cantonal proposa à Bellevue, comme à d'autres communes, des armoiries. Le Conseil municipal de Bellevue a été saisi du sujet le 22 mai 1924 mais repoussa le débat à la séance suivante, le 21 novembre 1924, date à laquelle il les adopta avec la description héraldique. Les aiglettes ou les aiglons font désormais partie du patrimoine de la commune grâce notamment à la nomenclature cadastrale.

A la mairie

M. Daniel Fabbi est à l'Exécutif communal depuis 20 ans.

Né le 23 août 1953 à Genève, il fit un apprentissage d'employé de commerce. Troisième et dernier enfant d'une famille de Veveyr, il fonda son entreprise de menuiserie, établie à Aire, en 1973. Il vint habiter à Bellevue en 1984.

Marié, père de 3 enfants dont, une fille et deux garçons, il est également grand-père de deux petits-enfants.



Détruite en 2010-2011, la station des SI fut remplacée par deux immeubles d'habitation de la Fondation pour la construction et la gestion de logement de Bellevue (créée en 1995).

Une nouvelle station SIG a vu le jour en 2004 à Valavran. Ce nouveau bâtiment a remplacé plusieurs installations et a permis de pallier l'augmentation conséquente du nombre d'habitants sur la rive droite.

Il est entré au Conseil municipal en 1991. Il a rempli la charge de Président de la commission des travaux. En 1995, il est devenu Adjoint aux côtés de MM Claude Etter, Maire, et René Delacuisine, Adjoint. En 2007, il a succédé au Maire, M. Etter, avec Mme Catherine DuPasquier et M. Marcel Beauverd, Adjoints. Depuis 2011, il est Conseiller administratif.

Les passions de cet homme très occupé sont le vélo, la montagne et les voyages.



M. Daniel Fabbi, Maire

Au-delà des 3000 habitants, la fonction de Maire n'est plus attribuée à une seule personne mais devient tournante. Aussi, M. Jean-Daniel Viret l'occupera en 2016-2017 et M. Bernard Taschini en 2017-2018.

Aujourd'hui, le Conseil municipal est composé de 19 membres dont 10 PLR, 7 BDA et 2 PDC. Les femmes sont au nombre de 7 ce qui représente 37% de l'effectif.

Le bâtiment qui abrite aujourd'hui le Kutchi, restaurant Afghan, est devenu propriété de la Commune en 1995.

Précédemment, il accueillait un restaurant chinois.

Le bâtiment qui abrite aujourd'hui le Kutchi, restaurant Afghan, est devenu propriété de la Commune en 1995.

Précédemment, il accueillait un restaurant chinois.

Les publicités de 1965 comprenaient des numéros de téléphone à cinq ou six chiffres, aujourd'hui il y en a dix ! Le bon vieux « 774 » si représentatif de Bellevue et de Genthod n'existe que depuis 1989, année où le « 7 » commence à précéder le « 74 », passant donc à un numéro à sept chiffres. On passe à dix chiffres en 2002 avec l'utilisation obligatoire de l'indicatif régional 022 qui, dès 2010, n'a d'ailleurs plus rien de régional puisque l'on peut désormais déménager à l'autre bout du pays en le gardant, à l'instar du « 774 » qui ne signifie plus forcément Bellevue ou Genthod.

Source : Archives InterroGE de la Ville de Genève



## LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE À BELLEVUE

Bellevue est une commune jeune. Sur un total d'environ 3300 habitants, nous avons la joie et le privilège de compter 163 enfants d'âge préscolaire. Ceci correspond à un taux parmi les plus élevés des communes genevoises. Cela nous réjouit vraiment, une commune jeune ne peut être que dynamique !

Dans son budget 2016 le Conseil administratif a donc décidé de prioriser la petite enfance. La démarche va s'organiser selon quatre axes :

- Porter le nombre de places à 40 plein temps, à la **crèche Les 4 Saisons**, pour les Bellevistes (en réalité la plupart des enfants sont à temps partiel, le nombre d'enfants bellevistes fréquentant l'institution est beaucoup plus important).
- Augmenter la subvention pour les enfants bellevistes à la garderie **le Petit Chevalier** (Collex) à 27.- par demi-journée/enfant. Cette structure peut remplacer la crèche pour certaines familles.
- Abandonner la subvention annuelle à la garderie **les Petits Loups** (Genthod) et la remplacer par une subvention de 15.- par demi-journée/enfant pour les enfants bellevistes bien plus favorable à nos familles.
- Apporter un soutien **aux accueillantes de jour** (mamans de jour) qui ont de la peine à s'implanter dans la commune.

L'article malheureux de la Tribune de Genève du mardi 8 septembre 2015 intitulé « *pour la crèche mieux vaut bien choisir sa commune* » laissait à croire que notre commune se baladait en queue de peloton. Je me dois de préciser que les statistiques de la Tribune dataient de l'automne 2014, donc largement périmées lors de leurs parutions.

Le nombre de places pour les enfants bellevistes à la crèche est passé de 25 places plein temps en 2014, à 35 cette année et sera porté à 40 en 2016.

Les 15,5 places de crèche plein temps/100 enfants bellevistes d'âge préscolaire financées par la Commune annoncées par la Tribune correspondaient donc en réalité à 21,5 places en 2015 (24 en 2016). Ces chiffres nous situent dans les communes très studieuses.

Ce correctif m'apparaît indispensable, ceci par égard envers les 43 enfants bellevistes dans l'attente d'une place.

Tout ceci a bien sûr un coût, CHF 1'100'000.- par année financé par la Commune.

Cet effort financier va clairement dans le sens de l'histoire belleviste actuelle. Le Conseil administratif se réjouit d'essayer de répondre le plus efficacement possible aux attentes de nos familles.

Pour le Conseil administratif  
Jean-Daniel Viret, Conseiller administratif  
en charge de la petite enfance



PROGRAMME D'ANIMATION  
DU LOCAL DES JEUNES DE LA  
VIGNE BLANCHE  
Décembre 2015

**Vendredi 4 décembre 2015, 18h-22h**  
Accueil libre

**Mercredi 9 décembre 2015, 16h-19h**  
Accueil libre

**Vendredi 11 décembre 2015, 18h-22h**  
Repas canadien

**Mercredi 16 décembre 2015**  
**Repas de Noël**  
Au restaurant « le Bouchon »  
Une participation de 10.- est demandée



**Vendredi 18 décembre 2015, 18h-22h**  
Accueil libre

**Samedi 19 décembre 2015, 8H30-16H30**  
**SORTIE TOBOGGANING + FONDUE à Leysin**  
(financée grâce aux ventes de pâtisserie)



**Mercredi 23 décembre 2015, 16h-19h**  
Accueil libre + goûter de Noël

### ACTIONS BÉNÉVOLES À BELLEVUE « J'aide donc je suis » !

Vous avez quelques heures de libre et vous souhaitez en faire profiter des gens de votre Commune ?

Nous avons besoin de vous afin de conduire des patients bellevistes dans les hôpitaux genevois pour des radiothérapies, des consultations médicales, ou pour visiter des proches malades.

N'hésitez pas, contactez-nous au n° de téléphone 022 959 88 20 ou faites-nous parvenir un e-mail à : [info@mairie-bellevue.ch](mailto:info@mairie-bellevue.ch).

Nous vous fournirons toutes les informations nécessaires. D'avance merci.



**CHÉQUIER CULTURE**

La Commune de Bellevue vous proposera une nouvelle fois, l'an prochain, de profiter des chéquiers culture qui vous permettront de bénéficier d'un rabais pour des manifestations culturelles (voir liste des partenaires inscrits dans le chéquier).

Le carnet de chèques individuel, nominatif et annuel, comporte six chèques de CHF 10.-, valables pour l'année civile 2016.

**Les personnes pouvant en bénéficier doivent remplir les conditions suivantes :**

- avoir entre 21 et 64 ans,
- être domiciliées sur la commune de Bellevue,

- toucher un subside A, B ou 100% pour l'assurance maladie,
- être au bénéfice de l'assurance chômage ou d'une rente AI,
- ne pas être étudiant.

Ces chèques sont cumulables ! Vous pouvez donc payer deux places avec vos chèques et ainsi vous rendre au spectacle accompagné.

Une lettre est envoyée aux ayants droit en début d'année civile les informant de leur possibilité d'acquérir ce chéquier. En présentant cette lettre, votre attestation de subside à l'assurance maladie et votre pièce d'identité à la réception de la mairie, le chéquier pourra être retiré.



**Le vendredi 11 décembre 2015**

**Escalade**

Le Club des Bellevistes et la Mairie de Bellevue vous invitent à venir fêter l'Escalade à la salle communale



*Rendez-vous dans la nuit noire pour une marche aux flambeaux en musique, suivie de la traditionnelle soupe!*

**17h45** Rendez-vous sur le terrain de basket de l'école (pensez à vous déguiser chaudement)! Pendant la marche aux flambeaux les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

**18h** Départ du cortège aux flambeaux (voir parcours).

**18h30** vin chaud offert par le Club des Bellevistes et servi amicalement par les Black Eagle.

**19h** Soupe de l'Escalade, préparée dans un chaudron à l'ancienne et marmite en chocolat offertes.

**PARCOURS**

- Ecole ch. en Joubières
- ch. des Mastelettes
- ch. de la Chênaie
- Webster
- ch. de la Menuiserie
- Ecole



Petite restauration et buvette

Soirée en musique avec le DJ Amédéo

Concours de déguisements!

Vente de pâtisseries organisée par une classe de l'école de Bellevue

*Nous vous attendons nombreux, et dans la bonne humeur, afin de célébrer la fête de l'Escalade dans une ambiance sympathique!*



**Commune de Bellevue**  
République et Canton de Genève





## PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ

Le service des passeports et de la nationalité, sis route de Chancy 88, 1213 Onex, fermera ses portes du jeudi 24 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016 inclus. Il rouvrira à partir du 4 janvier 2016 dès 7h30. Pour toute question, il est possible d'appeler le numéro gratuit mis en place par la Confédération : **0800 820 008**.

En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis :

- A. lorsqu'il n'est pas possible d'attendre l'établissement d'un document d'identité
- B. lorsqu'il n'est pas possible de présenter une pièce d'identité valable
- C. lorsqu'un document d'identité valable ne remplit pas les conditions du pays de destination

**Attention le passeport provisoire n'est pas reconnu par les Etats-Unis !**

L'établissement d'un passeport provisoire est effectué par la Police de la Sécurité Internationale de l'Aéroport international de Genève, situé au niveau des arrivées.

Heures d'ouverture pour les émissions des passeports provisoires : 7h à 19h.

Heures d'ouverture pour les renseignements téléphoniques: 8h à 18h au 022 427 58 30.

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours venir à la réception de la mairie faire vos demandes de cartes d'identité.



**EN CAS DE CHUTES DE NEIGE ET VERGLAS, LE DÉBLAYAGE DES TROTTOIRS EST SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ. \***

**A chacun de jouer le jeu.**

Dès la mi-novembre et jusqu'à fin mars, les collaborateurs du service des espaces extérieurs se mobilisent en cas de chute de neige ou de risque de verglas afin que les routes et trottoirs communaux restent accessibles aux usagers. La Commune de Bellevue dispose d'un piquet de neige en dehors des heures de travail. Une personne dite « responsable » est dévolue à ce service et les collègues peuvent intervenir en cas d'appel (tél. 075 419 66 36).

Durant les heures de travail, le service des espaces extérieurs déneige en priorité les arrêts TPG, les routes communales, les trottoirs et les zones à risque (tél. 022 774 31 44).

Le déneigement des routes cantonales (route de Lausanne, route de Collex, route des Romelles et route des Fayards) est attaché à la voirie cantonale.

**\* Extrait du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (RPSS) du 17.06.1955** F 3 15.04

Art. 22 Nettoyage en cas de neige et verglas

**En cas de chute de neige ou de verglas, les trottoirs doivent être nettoyés le plus rapidement possible. Ce travail incombe aux propriétaires, aux locataires d'arcades, aux concierges ou, à leur défaut, à toutes autres personnes désignées à cet effet par le régisseur ou par le propriétaire.**

Dans les rues où il n'existe pas de trottoirs, l'enlèvement de la neige doit être effectué, le long de chaque bâtiment, sur une largeur de 2 m.

Dans tous les cas, les gondoles doivent être nettoyées pour permettre l'écoulement des eaux. Lorsque les propriétaires font enlever la neige de leurs toits, ils doivent placer une barrière devant leurs maisons, pendant la durée de ce travail. L'enlèvement ne peut s'effectuer que jusqu'à 9h du matin et ne doit pas commencer avant le jour. La neige enlevée des toits doit être immédiatement évacuée aux frais et par les soins du propriétaire et déversée aux endroits désignés par l'autorité compétente.

## FÊTONS NOËL AVEC LES ÉCOLIERS



Nous vous donnons rendez-vous le

**Mardi 22 décembre 2015  
à 19h00, dans la salle communale**

pour écouter les chants de Noël des enfants.

Le Père Noël nous a confirmé sa venue et partagera un moment avec nous.

Nous terminerons cette soirée autour d'un goûter de Noël et d'un bon vin chaud.

Afin de faciliter l'accès, un parking provisoire sera mis à votre disposition sur le terrain de basket de l'école.

## FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES

A l'occasion des fêtes de fin d'année nous vous informons que la Mairie fermera ses portes du mercredi 23 décembre 2015 à 13h00 au vendredi 1er janvier compris. Nous vous accueillerons à nouveau dès le lundi 4 janvier 2016 selon les horaires d'ouverture habituels.



## AGENDA 2015-2016

Nous vous rappelons que la patinoire du centre sportif de la Vigne Blanche a ouvert ses portes pour l'hiver depuis le 28 novembre et ce, jusqu'au mois de février 2016 (selon météo).



### DÉCEMBRE 2015

**N'oubliez pas le Calendrier de l'Avent, organisé par le Club des Bellevistes, qui a lieu tous les soirs de décembre de 18h30 à 19h30. Se référer à leur programme.**

**Jeudi 3 :** La Maire vous invite à sa fenêtre de l'Avent, derrière la salle des commissions, Parc des Aiglettes 2

**Vendredi 11 :** Fête de l'Escalade, salle communale

**Mardi 22 :** Fête de Noël, école de Bellevue, 19h00

**Jeu 24 au**

**ven 8 janv. 2016 :** Vacances scolaires

### JANVIER 2016

**Samedi 16 :** Disco sur glace à la Vigne Blanche, 18h30-23h

**Mardi 26 :** Séance du CM, 20h30

### FÉVRIER 2016

**Lun 15 au ven 19 :** Vacances scolaires

**Samedi 27 :** Soirée surprise organisée par le Club des Bellevistes

**Dimanche 28 :** Votation populaire

### MARS 2016

**Samedi 5 :** Troc de printemps organisé par l'APEB

**Mardi 8 :** Séance du CM, 20h30

**Jeu 24 mars au**

**ven 1<sup>er</sup> avril :** Vacances de Pâques

*Votre Conseil administratif vous souhaite  
de très Joyeuses Fêtes  
et une belle année 2016 !*





## NUMÉROS D'URGENCE

Urgences médicales, ambulances :	144
Service du Feu :	118
Police :	117
Empoisonnements :	145
Genève-Médecins :	022 754 54 54
Médecins Urgences :	022 322 20 20
SOS Médecins :	022 748 49 50
Urgences de l'Hôpital de la Tour :	022 719 60 00 et 022 719 61 11
Vétérinaires de garde :	0900 83 83 43

## NUMÉROS PRATIQUES

Ramoneur officiel pour Bellevue :	
M. Jean-Pierre Bourqui	022 784 29 28
Transvoirie :	022 306 15 15
(questions liées aux déchets)	
GIAP :	079 909 51 34
Crèche :	022 758 06 36
Bibliothèque :	022 959 75 47
Ecole :	022 959 75 40

Pour les associations communales qui souhaiteraient publier des informations, ou les personnes désirant suggérer un article, la diffusion du journal « Votre Mairie vous informe » a lieu en mars, juin, septembre et décembre, avec **un délai de reddition des articles au 10 du mois précédent.**

## SITES INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site [www.bellevue-beach.ch](http://www.bellevue-beach.ch) est à la disposition des Bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.

D'autre part, vous pouvez retrouver sur le site [www.gazette-bellevue.ch](http://www.gazette-bellevue.ch) la plupart des articles concernant votre commune qui sont parus dans la Tribune Rive-Lac.

## Mairie de Bellevue

Route de Lausanne 329

CP 44 - 1293 Bellevue

Tél. 022 959 88 20

Fax 022 959 88 21

[info@mairie-bellevue.ch](mailto:info@mairie-bellevue.ch)

[technique@mairie-bellevue.ch](mailto:technique@mairie-bellevue.ch)

[dd@mairie-bellevue.ch](mailto:dd@mairie-bellevue.ch)

[cm@mairie-bellevue.ch](mailto:cm@mairie-bellevue.ch)

[www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch)

## Heures d'ouverture de la réception

- Les lundis, mardis de 13h30 à 16h30
- Les mercredis de 9h00 à 13h00
- Les jeudis de 13h30 à 19h00
- Les vendredis: fermé

	Administration communale
	Sécurité
	Culture et loisirs
	Social et jeunesse
	Technique – Bâtiments – Services extérieurs
	Développement durable
	Informations pratiques

Retrouvez ce journal sur notre site internet sous "Publications".



Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.

Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

Graphisme et impression: Imprimerie LENZI

Imprimé à 1350 exemplaires sur papier 100% écologique.



MIXTE  
Issu de sources  
responsables  
FSC® C103623